



PROVINCE DE QUÉBEC

Projet de Procès-verbal envisagé

Ce document constitue le projet de procès-verbal présentement envisagé pour la séance ordinaire du Conseil du lundi 12 mars 2018. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait ou l'ajout d'items. Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du Conseil.

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-072-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par
Appuyé par

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 mars 2018. Il est **19 h xx.**

Adoptée à l'unanimité.

03-073-18 Ordre du jour

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

03-072-18 Ouverture de la séance

03-073-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

03-074-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

03-075-18 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges

03-076-18 Adoption du Guide du patrouilleur

03-077-18 Subvention pour le programme CSRМ pour les chats féraux – SPCA

5. Développement communautaire

03-078-18 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville

03-079-18 Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu Sainte-Anne les 30 et 31 mars 2018 sur le boulevard des Anciens-Combattants

03-080-18 Demandes de la SDC relatives à la tenue d'activités pour la fête de Pâques et la venue du printemps le 31 mars 2018

03-081-18 Appui financier au Marché Sainte-Anne dans le cadre de la production d'une étude de faisabilité pour la construction d'une structure permanente au parc Lalonde

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

03-082-18 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 21275, rue Lakeshore

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

03-083-18 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses.

03-084-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

7.2. Conclusion de contrats

03-085-18 Octroi de contrat – Collecte et transport des matières organiques et résidus verts 2018-2019 et 2019-2020 avec possibilité de renouvellement d'un an

03-086-18 Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères 2018-2019 et 2019-2020 avec possibilité de renouvellement d'un an

03-087-18 Octroi de contrat – Service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2018-2019 plus quatre (4) années d'option

03-088-18 Renouvellement de contrat – Fourniture de service de coupe de gazon

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

8. Environnement

03-089-18 Demande de l'école Saint-Georges afin de tenir une journée «Corvée printanière de nettoyage» dans le cadre des activités entourant le Jour de la terre

03-090-18 Participation au 12^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

03-091-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

03-092-18 Adoption des comptes

- 03-093-18 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 680 000 \$ qui sera réalisé le 26 mars 2018
- 03-094-18 Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM sous-volet 1.5 pour les travaux de réfection de la rue Legault (de Ste-Élisabeth à St-Paul)
- 03-095-18 Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM volet 5 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la toiture et du système de déshumidification du garage municipal
- 03-096-18 Programmation de la TECQ 2014-2018

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 03-097-18 Nomination des membres des différents comités de la Ville

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 03-098-18 Adoption du règlement numéro 535-13 modifiant le règlement numéro 535 de la Ville de manière à permettre une largeur d'emprise de rue inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61
- 03-099-18 Adoption du règlement numéro 536-11 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'introduire des dispositions particulières applicables à la protection de la canopée arborescente
- 03-100-18 Second projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique
- 03-101-18 Adoption du règlement numéro 748-1 modifiant le règlement numéro 748 concernant la prévention des incendies
- 03-102-18 Adoption du règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132, I-136 et la zone commerciale C-144
- 03-103-18 Adoption du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires

- professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales
- 03-104-18 Adoption du règlement numéro 804 décrétant des dépenses pour des travaux de construction, de réfection d'infrastructures municipales et l'achat d'un système de déshumidification pour l'année 2018 et un emprunt de 2 241 004 \$

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 03-105-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a xx personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h xx et s'est terminée à 19 h xx se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	•

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

03-074-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 février 2018;

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

03-075-18 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges

ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'école secondaire Saint-Georges aura une activité annuelle où les étudiants, accompagnés de leurs professeurs, marcheront

3473

sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher sur la rue Sainte-Anne, de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville, le mercredi 25 avril 2018 de 11h à 12h15.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les étudiants lors de l'événement du 25 avril 2018 selon la demande formulée.

Adoptée à l'unanimité.

03-076-18 Adoption du Guide du patrouilleur

ATTENDU QUE ce guide constitue un outil de référence sur les principes et les valeurs éthiques que chaque agent doit appliquer dans sa conduite professionnelle;

ATTENDU QUE ce guide constitue un rappel sur la façon de procéder de tous les agents à la Patrouille municipale dans leurs rapports avec le public dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE tous les agents devront suivre une formation sur le service à la clientèle lors d'intervention auprès des citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le Guide du patrouilleur, dont copie est jointe en annexe «A», qui constitue un outil de référence sur les principes et les valeurs éthiques que chaque agent doit appliquer dans sa conduite professionnelle.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à suivre une formation d'intervention et de service à la clientèle auprès des citoyens, offert par le CÉGEP Gérald-Godin pour un montant de 2 425,21 \$, taxes incluses.

D'imputer la dépense ci-haut mentionnée à même les postes budgétaires 02-290-00-451 et 02-130-00-316 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**03-077-18 Subvention pour le programme
CSRSM pour les chats féraux – SPCA**

ATTENDU QUE les chats féraux sont des chats domestiques sans propriétaire qui sont retournés à un état semi-sauvage et qui ne peuvent pas être maniés ou habiter dans une maison;

- ATTENDU QUE la SPCA de Montréal a lancé un programme de stérilisation pour les chats féraux appelé CSRM (Capturer, Stériliser, Relâcher et Maintenir) depuis 2010;
- ATTENDU QUE le programme CSRM se compose d'un partenariat entre la municipalité et les citoyens;
- ATTENDU QU' il y a dix municipalités et arrondissements qui ont adhéré au programme offert par la SPCA de Montréal;
- ATTENDU QUE le programme CSRM assure la continuité des soins pour ces chats tout en offrant des conseils et de l'information aux citoyens afin de préserver le bien-être des chats tout en limitant leur prolifération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adhérer au programme CSRM de la SPCA de Montréal et d'autoriser l'administration municipale à signer toute entente donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser la dépense d'un montant maximal net de 5 000 \$ à même le poste budgétaire 02-290-00-459 du fonds général, à la SPCA de Montréal pour pourvoir aux frais de capture, de stérilisation et de soins fournis aux chats féraux dans le cadre du programme CSRM.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

03-078-18 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville

- ATTENDU QUE Senneville souhaite faciliter l'accès à une bibliothèque aux résidents de leur municipalité;
- ATTENDU QU' un renouvellement de l'entente est proposé entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville afin que les résidents de Senneville puissent bénéficier pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2019, des services offerts par la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

3475

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente entre le village de Senneville et la Ville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville pour une période se terminant le 31 décembre 2019.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

03-079-18	Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu Sainte-Anne les 30 et 31 mars 2018 sur le boulevard des Anciens-Combattants
------------------	--

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un poste de collecte de dons les 30 et 31 mars 2018 sur le boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE le Club Richelieu Sainte-Anne s'engage à verser 80% des dons amassés aux organismes ou aux personnes dans le besoin dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser le Club Richelieu Sainte-Anne à tenir un poste de collecte de dons les 30 et 31 mars 2018 sur le boul. des Anciens-Combattants face à la caserne des pompiers.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

De demander au Club Richelieu Sainte-Anne de remettre à la Ville un rapport financier de l'événement faisant état des revenus et de l'utilisation de ces sommes dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de la collecte de dons, et ce, dans les meilleurs délais possible, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

03-080-18	Demandes de la SDC relatives à la tenue d'activités pour la fête de Pâques et la venue du printemps le 31 mars 2018
------------------	--

ATTENDU QUE la SDC souhaite organiser des activités le 31 mars 2018 pour la fête de Pâques et la venue du printemps ;

ATTENDU les demandes de la SDC à la Ville afin de permettre le bon déroulement des activités du 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser les demandes ci-après mentionnées de la SDC relatives à la tenue des activités pour la fête de Pâques et la venue du printemps :

- Fourniture de tentes, tables, chaises, lampes chauffantes, système de son, poubelles et barricades;

D'autoriser l'utilisation du parc Lalonde et la fermeture de la rue Lalonde de 9 h à 18 h le 31 mars 2018 à l'occasion de la fête de Pâques pour la tenue des activités.

Adoptée à l'unanimité.

03-081-18 Appui financier au Marché Sainte-Anne dans le cadre de la production d'une étude de faisabilité pour la construction d'une structure permanente au parc Lalonde

ATTENDU QUE PME-Montréal offre des subventions pouvant atteindre 50 000 \$ pour des projets d'investissements en immobilisation;

ATTENDU QUE le MAPAQ offre des subventions similaires pouvant atteindre 50 000 \$;

ATTENDU QUE pour déposer une demande auprès de PME-Montréal et du MAPAQ, le Marché Sainte-Anne doit effectuer une étude de faisabilité pour la construction d'une structure permanente au parc Lalonde qui s'élève à 10 000 \$, dont 80% est couvert par PME-Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer un appui financier au Marché Sainte-Anne de 2 000 \$ à même le poste budgétaire 02-620-00-699 du fonds général, pour qu'il soit remis à PME-Montréal ce qui financera 20% des frais encourus pour la production d'une étude de faisabilité pour la construction d'une structure permanente au parc Lalonde.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

03-082-18	Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 21275, rue Lakeshore
------------------	--

- ATTENDU QUE le collège John Abbott situé au 21275 rue Lakeshore a déposé une demande de permis d'agrandissement de sa bibliothèque afin de remplacer la façade du bâtiment par une verrière ;
- ATTENDU QUE le projet consiste à ajouter un agrandissement de 17' x 51' abritant un hall d'entrée et des aires de détente ;
- ATTENDU QUE les architectes proposent également l'installation d'une unité de refroidissement sur la tour d'ascenseur camouflée par un écran de végétation grim pant ;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de ses rencontres du 21 janvier et du 21 février 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement de sa façade, tel qu'illustrée dans les plans de présentation préparés par SDK et associés et Edmond, Kozina, Mulvey, architectes, datés du 13 septembre 2017 et d'approuver la demande relative à l'installation d'une unité de refroidissement sur la tour d'ascenseur, tel qu'illustrée dans le cahier de présentation préparé par Édmond, Kozina, Mulvey, architectes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation du CCU datée du 21 février 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 21275, rue Lakeshore, pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque du collège John Abbott, tel qu'illustrée sur les plans de présentation préparés par SDK et associés et Édmond, Kozina, Mulvey, architectes, datés du 13 septembre 2017 et d'approuver la demande d'installation d'une unité de refroidissement sur la tour d'ascenseur, tel qu'illustrée dans le cahier de présentation préparé par Édmond, Kozina, Mulvey, architectes

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

03-083-18	Nomination des membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition de la Ville
------------------	--

ATTENDU l'article 2.2 paragraphe b) du *Règlement numéro 656 sur la démolition des immeubles de la Ville*;

ATTENDU QUE le comité d'étude des demandes de permis de démolition est formé de trois (3) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 656 prévoit que le mandat des membres du comité est d'une durée d'un an et qu'il expire à la séance régulière du mois de novembre;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De nommer les personnes suivantes jusqu'au 12 novembre 2018, membres du comité d'étude des demandes de permis de démolition, à savoir :

Paola Hawa, présidente
Dana Chevalier
Tom Broad

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

03-084-18	Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)
------------------	--

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue Legault sont prévus au PTI 2018-2019-2020 ;

ATTENDU QUE selon le plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, 2015) les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) doivent être faits en priorité ;

ATTENDU QUE des travaux ont eu lieu l'année dernière sur la rue Legault entre les intersections Saint-Étienne et Sainte-Élisabeth afin de remplacer l'égout unitaire par un égout sanitaire et un égout pluvial ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'ingénieur municipal et développement durable à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la préparation des plans et devis pour des travaux de réfection sur la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul), en utilisant le système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles stipulées à l'article 573.1.0.1.1. de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver les critères d'évaluation ci-dessous conformément à la *Loi sur les cités et villes* :

Critères	Pondération
Champ d'expertise de la firme	20 %
Compétence de l'équipe de travail	30 %
Organisation de l'équipe de travail	25 %
Méthodologie proposée	15 %
Qualité de l'offre de service	10 %

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

03-085-18 Octroi de contrat – Collecte et transport des matières organiques et résidus verts 2018-2019 et 2019-2020 avec possibilité de renouvellement d'un an

ATTENDU QUE l'entreprise Rolland Chaperon assure depuis le 1^{er} avril 2016 la collecte et le transport des matières organiques pour les maisons unifamiliales, les quatre (4) logements et moins, le campus Macdonald de l'université McGill et le campus du collège John Abbott;

ATTENDU QUE le présent contrat se termine le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE la Ville souhaite également desservir les 5 logements et plus;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 28 février 2018 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et du développement durable à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques et résidus verts au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

3480

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières organiques et résidus verts à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon* pour une durée de deux ans avec une année d'option, pour un montant de 45 495,19 \$, taxes incluses; le montant du contrat fera l'objet d'une indexation annuelle.

D'autoriser la dépense de 45 495,19 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-452-30-491 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-086-18	Octroi de contrat – Collecte et transport des ordures ménagères 2018-2019 et 2019-2020 avec possibilité de renouvellement d'un an
------------------	--

ATTENDU QUE la collecte des ordures ménagères est un service de base offert aux citoyens et aux commerçants de la rue Sainte-Anne ;

ATTENDU QUE le contrat arrive à échéance le 31 mars 2018 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres vise un contrat d'une durée de deux ans avec une année d'option ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 1er mars 2018 ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et du développement durable à l'effet d'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères à l'entreprise *Enviro Connexions* pour une durée de deux ans avec une année d'option, pour un montant de 120 038,50 \$, taxes incluses; le montant du contrat fera l'objet d'une indexation annuelle.

D'autoriser la dépense de 120 038,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-451-00-436 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-087-18	Octroi de contrat – Service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2018-2019 plus quatre (4) années d'option
------------------	--

ATTENDU QUE le contrat actuel avait été octroyé en 2013 et vient à échéance le 30 avril 2018;

3481

ATTENDU QUE l'entreprise doit être disponible sur appel afin d'intervenir rapidement pour réparer, ajuster, modifier ou changer le réseau d'éclairage public et de feux de circulation sur tout le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 2 mars 2018 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur aux travaux publics à l'effet d'octroyer le contrat pour le service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le contrat à l'entreprise *A.J. Théorêt Entrepreneur Électricien inc.* pour le service d'électricien pour l'entretien du réseau d'éclairage public 2018-2019, avec quatre (4) années d'options, pour un montant de 41 448,49 \$, taxes incluses; le montant du contrat fera l'objet d'une indexation annuelle.

D'autoriser la dépense de 41 448,49 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-340-00-524 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-088-18 Renouvellement de contrat – Fourniture de service de coupe de gazon

ATTENDU la résolution 04-103-17 octroyant le contrat à l'*Entreprise Forest Gardens inc.* pour l'année 2017 avec deux années d'option;

ATTENDU QUE le contrat inclut notamment l'entretien des parcs Aumais et Claude-Robillard, du sentier pédestre, du terrain de la station de pompage Leslie-Dowker, des abords de la piste cyclable, ainsi que du terrain adjacent au CIUSSS de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite des services rendus par l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'approuver le renouvellement du contrat pour la fourniture de service de coupe de gazon à *Entreprise Forest Gardens Inc.* pour l'année 2018 selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

D'autoriser la dépense de 28 673,64 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-701-50-528 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

03-089-18 Demande de l'école Saint-Georges afin de tenir une journée «Corvée printanière de nettoyage» dans le cadre des activités entourant le Jour de la terre

ATTENDU QUE dans le cadre de la journée *Jour de la terre*, les élèves du comité *Jeunes leaders* de l'école Saint-Georges souhaitent organiser la tenue d'une corvée printanière dans le périmètre de l'école et dans ses environs dont notamment les terrains longeant la piste cyclable;

ATTENDU QUE cette action vise à réduire la pollution occasionnée par les déchets et à sensibiliser les élèves de l'école à utiliser les contenants prévus à cet effet;

ATTENDU QU' afin de soutenir cette initiative, l'École Saint-Georges demande un soutien de la Ville pour la fourniture du matériel nécessaire à la réalisation de cette activité, soit : de paires de gants, de sacs de poubelle, de collation et de jus pour environ quarante (40) élèves participants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'appuyer l'initiative des élèves du comité *Jeunes leaders* de l'école Saint-Georges dans la tenue d'une journée de corvée printanière de nettoyage dans le cadre des activités entourant le *Jour de la terre* en offrant le matériel susmentionné nécessaire à la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité.

03-090-18 Participation au 12^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal

ATTENDU QUE ce prestigieux rassemblement permet non seulement aux participants d'échanger au sujet des enjeux environnementaux de la métropole avec les acteurs majeurs de ce secteur, mais aussi de découvrir ce qui se fait de novateur en la matière;

ATTENDU QU' il y a des centaines de représentants d'organisations montréalaises permettant des échanges, du réseautage et de l'inspiration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser madame le maire, Paola Hawa et monsieur le conseiller, Ryan Young à participer au 12^e Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal, le 24 avril 2018 au Marché Bonsecours.

D'autoriser la dépense de la somme de 220 \$ pour l'inscription au Gala à même le poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement applicables aux participants à même le poste budgétaire 02-110-00-310 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

03-091-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;

ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 150 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore* pour l'achat d'un souper pour madame le maire Paola Hawa au 21^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 4 juin 2018 au Club de golf Elm Ridge.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 400 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Résidence des soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île* pour l'achat de deux billets pour le souper pour la présence de deux membres du conseil municipal au 8^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 27 août 2018 au Club de golf Royal Montréal.

3484

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 400 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la *Fondation québécoise des Vétérans* pour l'achat de deux billets pour le souper pour la présence de deux membres du conseil municipal à l'Omnium des Vétérans qui aura lieu le 8 juin 2018 au Club de golf Griffon des Sources.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

03-092-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 mars 2018; **5 510 656,02 \$**

+Liste des comptes fournisseurs en date du 28 février 2018; **525 392,18 \$**

Total : **6 036 048,20 \$**

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 février 2018 **277 986,01 \$**

Adoptée à l'unanimité.

03-093-18 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 680 000 \$ qui sera réalisé le 26 mars 2018

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 680 000 \$ qui sera réalisé le 26 mars 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
733 – refinancement	318 400 \$
733 – refinancement	708 600 \$
736 – refinancement	152 500 \$
780 – nouveau financement	270 000 \$
777 – nouveau financement	1 333 000 \$
778 – nouveau financement	1 356 000 \$
789 – nouveau financement	541 500 \$

- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;
- ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 733, 736, 780, 777, 778 et 789, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue avait le 19 mars 2018, un emprunt au montant de 1 179 500 \$, sur un emprunt original de 1 470 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 733, 733 et 736;
- ATTENDU QUE en date du 19 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;
- ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 26 mars 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;
- ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 733, 733 et 736;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 mars 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTREAL
STE-ANNE-DE-BELLEVUE
93, RUE SAINTE-ANNE
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, QC
H9X 1L9

8. Que les obligations soient signées par madame le maire et le trésorier. La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 733, 736, 780, 777, 778 et 789 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 mars 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 26 mars 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 733, 733 et 736, soit prolongé de **7 jours**.

Adoptée à l'unanimité.

03-094-18	Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM sous-volet 1.5 pour les travaux de réfection de la rue Legault (de Ste-Élisabeth à St-Paul)
------------------	--

ATTENDU QUE seuls les travaux identifiés avec une classe d'interventions intégrées D au plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sont admissibles au sous-volet 1.5 du programme d'aide financière PIQM;

ATTENDU QUE les travaux sur la rue Legault sont prioritaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a pris connaissance du Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités sous volet 1.5 – Renouvellement de conduites;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir l'aide financière qui lui sera confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de réfection de la rue Legault (de Ste-Élisabeth à la rue St-Paul);

ATTENDU QUE l'aide financière ne pourra en aucun cas être supérieure à 66 2/3% du coût réel de remplacement des conduites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du MAMOT dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous volet 1.5 relativement au projet de réfection de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul).

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le directeur général, monsieur Martin Bonhomme, et l'ingénieur municipal et développement durable, madame Mariana Jakab, à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

03-095-18 Demande de subvention dans le cadre du programme PIQM volet 5 pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la toiture et du système de déshumidification du garage municipal

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a pris connaissance du Guide du sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire (Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir l'aide financière qui lui sera confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la toiture et du système de déshumidification du garage municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière auprès du MAMOT dans le cadre du Projet d'infrastructures à vocation municipale et communautaire sous volet 5.1 (Volet 5 – Réfection et construction des infrastructures municipales) relativement au projet de rénovation et de mise aux normes de la toiture et du système de déshumidification du garage municipal.

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le directeur général, monsieur Martin Bonhomme, et le coordonnateur des travaux publics, monsieur Marcel Paquet, à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

03-096-18 Programmation de la TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE dans le cadre du programme 2014-2018 de subvention «Taxes sur l'essence et contribution du Québec» (TECQ), la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a obtenu un montant de 1 560 864\$ et, de ce montant, 1 449 459 \$ ont été affectés à des projets d'infrastructures;

ATTENDU QUE par conséquent, un montant de 111 405 \$ est disponible pour des travaux d'infrastructures qui doivent être complétés au plus tard le 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à augmenter la contribution gouvernementale à la TECQ 2014-2018 pour les travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau d'un montant de 111 405 \$ pour une contribution gouvernementale totale de 423 405 \$.

D'autoriser l'administration municipale à déplacer ces travaux de la programmation prévue 2017-2018 de la TECQ à la programmation 2018-2019, puisque les travaux seront réalisés après le 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

**03-097-18 Nomination des membres des
différents comités de la Ville**

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les membres des différents comités à la suite de l'élection municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat de deux (2) ans, membres du comité de développement communautaire, à savoir :

Tom Broad, président	Christina Larder
Francis Juneau	Marc Hainault
Christianne Loupelle	Mélanie Kozlan
Jill Gowdy	

Personnes-ressources :

Coordonnatrice, Bibliothèque	Directeur général
Directrice, Service des Loisirs	Secrétaire, Service des Loisirs, Développement communautaire et économique

De nommer les personnes suivantes, pour un mandat de deux (2) ans, membres du comité de Circulation et Sécurité publique, à savoir :

Denis Gignac, président	Paul Bajohr
Azael Huerta	Sandu Dolbel
Kevin Woodhouse	Remo Baccardi
David Wees	

Personnes-ressources :

Représentant du SPVM, PDQ 1	Superviseur – Patrouille municipale ou substitut
Directeur général	

D'ajouter la personne suivante, pour un mandat de deux (2) ans, membre du comité d'environnement :

Nicolas Chatel- Launay

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

03-098-18 Adoption du règlement numéro 535-13 modifiant le règlement numéro 535 de la Ville de manière à permettre une largeur d'emprise de rue inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite municipaliser les infrastructures privées de la rue Elmo-Deslauriers en rue locale;

ATTENDU QUE le paragraphe b) de l'article 3.2 intitulé opérations cadastrales relatives à un lotissement du *Règlement numéro 535 de lotissement* exige une largeur minimale de 15,25 mètres pour l'emprise d'une rue locale;

ATTENDU QUE la largeur de l'emprise de la rue Elmo-Deslauriers est inférieure à ce seuil minimal;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique relativement au premier projet de règlement a eu lieu le 20 février 2018 conformément aux articles 125 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU QUE ce règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement 535-13 dont copie est jointe en annexe «B».

Adoptée à l'unanimité.

03-099-18 Adoption du règlement numéro 536-11 modifiant le règlement numéro 536 sur les permis et certificats afin d'introduire des dispositions particulières applicables à la protection de la canopée arborescente

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 536, intitulé « Règlement sur les permis et certificats » ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite resserrer les dispositions réglementaires en vue de la conservation des arbres et la protection de la canopée forestière à Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement 536-11 dont copie est jointe en annexe «C».

Adoptée à l'unanimité.

03-100-18 Second projet de règlement numéro 533-70 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'introduire des normes de verdissement et d'aménagement écologique

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le règlement numéro 533 régit notamment l'architecture des bâtiments, l'aménagement des aires de stationnement, la plantation et l'abattage d'arbres ainsi que l'aménagement des terrains privés;

ATTENDU QUE le conseil souhaite resserrer les normes visant à maintenir et bonifier la canopée arborescente du territoire, permettre une gestion écologique des eaux de ruissellement en zone industrielle et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement sont donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique relativement au premier projet de règlement a eu lieu le 28 février 2018 conformément aux articles 125 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le second projet de règlement 533-70 dont copie est jointe en annexe «D».

Adoptée à l'unanimité.

<p>03-101-18 Adoption du règlement numéro 748-1 modifiant le règlement numéro 748 concernant la prévention des incendies</p>

ATTENDU les articles 6 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU le schéma de couverture de risques adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le « Programme 2 : Réglementation municipale » (Partie 3, Section 7) ;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement 748-1 dont copie est jointe en annexe «E».

Adoptée à l'unanimité.

03-102-18 Adoption du règlement numéro 798-1 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'introduire des normes d'aménagement durable dans les zones industrielles I-123, I-125, I-126, I-128, I-129, I-130, I-132, I-136 et la zone commerciale C-144

- ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le 1^{er} juin 2017 ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encadrer les projets de développement et de redéveloppement du parc industriel existant;
- ATTENDU QUE l'objectif visé consiste à rehausser l'image du parc immobilier et à inciter l'adoption de meilleures pratiques en termes d'aménagement durable dans ce secteur qui constitue une vitrine pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique relativement au premier projet de règlement a eu lieu le 28 février 2018 conformément aux articles 125 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ATTENDU QUE ce règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement 798-1 dont copie est jointe en annexe «F».

Adoptée à l'unanimité.

03-103-18 Adoption du règlement numéro 802 décrétant un emprunt de 288 000 \$ pour des honoraires professionnels de préparation de plans et devis pour divers projet de réfection d'infrastructures municipales

- ATTENDU les articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, des projets d'infrastructures sont prévus pour les années 2018 et 2019;
- ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 802 dont copie est jointe en annexe «G».

Adoptée à l'unanimité.

03-104-18 Adoption du règlement numéro 804 décrétant des dépenses pour des travaux de construction, de réfection d'infrastructures municipales et l'achat d'un système de déshumidification pour l'année 2018 et un emprunt de 2 241 004 \$

- ATTENDU le Conseil désire se prévaloir du pouvoir prévu au paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la réfection d'immobilisations ;
- ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont préalablement été donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 804 dont copie est jointe en annexe «H».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 février 2018 au 12 mars 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} février 2018 au 28 février 2018;
- Rapport de la greffière sur la participation de monsieur Francis Juneau à une formation sur l'éthique et la déontologie des membres du conseil;
- Dépôt par le trésorier du rapport annuel sur les dépenses et les contributions électorales (art. 513 LERM);
- Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 20 février 2018 sur le projet de règlement 535-13;
- Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 février 2018 sur le projet de règlement 533-70;
- Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 février 2018 sur le projet de règlement 798-1.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-105-18	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par
Appuyé par

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h xx.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12110